

UNE MONTAGNE D'INFOS

Bulletin d'information de la commune de Montagne
Directeur de publication : Pierre YERLES, Maire / Rédacteur en chef : Commission information

Bulletin n° 2

Commune
de
Montagne



Compte rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 16 JUIN 2014

Ne pouvait être présente : Mélissa DOMINIQUE.



Aménagement du bourg : compte tenu de la nécessité de modifier les travaux prévus pour le lot n° 1 « V.R.D. » sur la tranche conditionnelle n° 2 et pour le lot n° 2 « Espaces verts » sur la tranche ferme, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer :

- Un avenant avec l'entreprise ABTP BIARD pour un montant de 39 154,33 € HT.
- Un avenant avec l'entreprise EURL JAROUSSIE et Fils pour un montant de 840,00 € HT.

Décision Modificative n° 1 – Ouverture de crédits :



Fonctionnement – Dépenses :

Virement de la section de fonctionnement (article 023) :	28 380,00 €
Service bancaire et assimilé (627) :	230,00 €

Total : 28 610,00 €

Fonctionnement - Recettes :

Remboursements sur rémunération (6419) :	7 000,00 €
Dotations forfaitaire (7411) :	- 3240,00 €
Dotations de solidarité (74121) :	14 296,00 €
Dotations nationales de péréquation (74127) :	10 544,00 €

Total : 28 610,00 €

Investissement - Dépenses :

Matériel de bureau et matériel informatique (2183 – H.O.) :	804,00 €
Installations, matériels et outillage technique (2315 – Op. 12) :	171 576,00 €

Total : 172 380,00 €

Investissement – Recettes :

Virement de la section de fonctionnement (021 – H.O.) :	28 380,00 €
Etat et établissements nationaux (1321 – H.O.) :	4 000,00 €

Emprunts en euros (1641 – H.O.) :

140 000,00 €

Total :

172 380,00 €



Décision Modificative n° 2 – Virement de crédits :

Fonctionnement – Dépenses :

Virement de la section d'investissement (article 023) :

25 000,00 €

Fournitures de voirie (60633) :

-10 000,00 €

Frais d'actes et de contentieux (6227) :

-15 000,00 €

Total :

0,00 €

Investissement - Dépenses :

Dépenses d'imprévues (020 – H.O.) :

-8 929,11 €

Immeuble de rapport (2132 – H.O.) :

-1 300,00 €

Agencements et aménagements de terrain (2312 – H.O.) :

-2 700,00 €

Installations, matériels et outillage technique (2315 – Op. 12) :

37 929,11 €

Total :

25 000,00 €

Investissement – Recettes :

Virement de la section de fonctionnement (021 – H.O.) :

25 000,00 €

Total :

25 000,00 €



Prêt Crédit-Relais CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTE :

considérant les montants de TVA à récupérer en 2015 (170 000,00 €) et en 2016 (140 000,00 €), le Conseil Municipal :

- VOTE la réalisation à la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTE d'un prêt relais d'un montant de 140 000,00 € destiné à financer l'aménagement du bourg. Ce prêt relais aura une durée totale de 2 ans.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Résumé des propositions bancaires reçues :

<i>Banque</i>	<i>Taux annuel</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Frais de dossier</i>
CREDIT AGRICOLE	2,40 %	6 736,80 €	70,00 €
CAISSE D'EPARGNE	1,98 %	5 544,00 €	250,00 €
CREDIT MUTUEL	2,11 %	6 230,00 €	nc
LA BANQUE POSTALE	1,97 %	5 520,00 €	400,00 €



Modification du tableau des emplois : sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal DONNE son accord pour la modification du tableau des emplois comme suit :

Au 1 ^{er} septembre 2014 :	- Transformation d'un poste d'Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (28 heures) en poste à temps complet (35 heures), en raison de la mise en œuvre des rythmes scolaires.
Au 1 ^{er} octobre 2014 :	- Suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe. - Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe.



Augmentation des tarifs de cantine année scolaire 2014/2015 : le Conseil Municipal, DECIDE l'augmentation du prix des repas comme suit :

● **Enfants : Le repas : 2,04 € + (2,04 € x 1,78 %) = 2,08 €**

- **Adultes :** * Hors personnel communal :
Le repas : 3,84 € + (3,84 € x 1,78 %) = **3,91 €**
- * Personnel communal :
Le repas : 2,35 € + (2,35 € x 1,78 %) = **2,39 €**

Les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2014 pour l'année scolaire 2014/2015. Il est rappelé qu'aucun repas ne sera servi à la cantine de Montagne le mercredi. Les enfants accueillis au Centre de Loisirs y déjeuneront. Les repas seront fabriqués à Montagne, comme aujourd'hui.



Augmentation tarifs prestations de service cantine scolaire : le Conseil Municipal DONNE SON ACCORD pour appliquer une hausse sur le tarif des prestations de cantine auprès du S.I.R.P. de Pomerol, l'Ecole du Sacré Cœur de Puisseguin, la CDC du Canton de Fronsac, la C.D.C. du Grand Saint Emilionnais et la Commune de Pomerol. Le coût de la prestation facturée passant de 0,41 € à 0,42 € par repas fabriqué à Montagne.



Autorisation prestation de service de fabrication de repas pour l'association « Le Groupement » des Familles rurales dans le cadre des activités du centre de loisirs de la CDC du grand Saint-Emilionnais : considérant la demande de la CDC du Grand Saint Emilionnais de fourniture de repas par les services de cantine scolaire de la commune de Montagne, dans le cadre des activités du Centre de Loisirs, à l'association « le Groupement » des Familles rurales, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre l'association, le prestataire de service « L'Aquitaine de Restauration » et la commune relative à la prestation précitée.



Admission en non-valeur 2014 de titres : Monsieur le Maire fait part de la demande du Trésorier, d'admission en non-valeur concernant des titres émis entre 2007 et 2012. Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à admettre en non-valeurs :

- Des créances irrécouvrables pour un montant de 97,40 €. Les crédits seront prévus à l'article 6541.
- Des créances éteintes pour un montant de 93,19 €. Les crédits seront prévus à l'article 6542.

Suite à une erreur matérielle, la présente délibération annule et remplace celle du 10 mars 2014 portant sur le même objet.

QUESTIONS DIVERSES



Michel COUDROY, délégué au Syndicat d'Electrification du Fronsadais, se charge d'évaluer l'urgence afin de définir un planning d'intervention relatif à la **rénovation de l'éclairage des installations sportives**. Chaque commune s'est engagée à participer financièrement à hauteur de 20 % du montant HT des travaux. En raison d'un problème de sécurité des mâts d'éclairage, les travaux ont déjà été effectués pour les courts de tennis. Une étude sur la sécurité est en cours pour les mâts du terrain de football.

PETANQUE



MONTAGNE

Le Président de la Pétanque Montagnaise, Jean-Pierre FRANCOUT, sollicite la municipalité pour bénéficier d'un **aménagement d'un terrain de pétanque supplémentaire** sur l'emplacement des anciens ateliers municipaux, derrière le groupe scolaire, afin d'organiser des grands tournois. La surface de ce terrain ne permettra pas de recevoir 200 équipes comme le souhaiterait M. FRANCOUT. D'autre part, un projet de construction de logements est envisagé à cet endroit dans le cadre de l'aménagement de bourg. Néanmoins, ce terrain sera provisoirement mis à la disposition du club de Pétanque, en attente de la réalisation du projet précédemment évoqué.

Suite à la demande de Bruno MARCHAND, Président de l'O.D.G. Montagne Saint-Emilion, le Conseil Municipal donne son accord pour le **stockage des archives du Syndicat Viticole de Montagne Saint-Emilion dans les ateliers municipaux**. Elles devront être bien enveloppées, de façon étanche, pour éviter leur détérioration, même si elles n'ont pas de valeur marchande mais une valeur sentimentale et historique.



Suite au courrier adressé par M. François TOURRIOL, relatif au **curage du ruisseau Le Transon**, Monsieur le Maire rappelle que le Code de l'environnement ne permet plus les curages tels qu'ils étaient faits par le passé, avec une pelle mécanique permettant de creuser le lit du ruisseau. Deux exemples récents ont démontré qu'un maire d'une commune de Gironde et une société viticole de Montagne ont été condamnés pour avoir curé des ruisseaux. Il a donc été répondu en ce sens à M. TOURRIOL, en lui indiquant qu'il existait un Syndicat Intercommunal, le S.I.E.T.A.V.I. dont le siège est à la Mairie de Guîtres, s'occupant de ces problématiques. L'obligation d'entretien du propriétaire se limite à une surveillance régulière de la végétation et de la formation d'obstacles potentiellement dangereux, et à des actions légères ciblées sans impact sur le fonctionnement du cours d'eau et des milieux.



L'association **Images et culture**, organisatrice de « Festi'Ciné » à Lussac, sollicite les communes voisines pour recruter des bénévoles. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Mme SILVESTRINI, Présidente de ce festival qui existe depuis plus de 20 ans.



Organisé par l'I.N.S.E.E., le **recensement de la population** se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015. Les agents recenseurs sont recrutés par la commune et sont à sa charge. Sur quatre agents, il en manque actuellement deux. La rémunération d'un agent est faite au nombre de bulletins récoltés, soit une somme d'environ 600,00 € pour la période. Les personnes recrutées devront être discrètes, les données recueillies étant confidentielles. Le nombre d'habitants est déterminant pour la dotation de fonctionnement versée par l'Etat.



Les adhérents du **Club d'aéromodélisme de Libourne**, à qui la commune a livré des gravats pour la réfection de leur chemin d'accès à la piste, remercient la commune de Montagne.



Le **collège Saint Joseph de Libourne** adresse ses remerciements pour le prêt de la salle polyvalente Ausone en vue de l'organisation d'une soirée avec des correspondants allemands.



Plan national « Canicule 2014 » : une circulaire préfectorale prévoit le repérage et le recensement des personnes à risque isolées, avec la mise en place par la commune d'un registre des personnes fragiles. Une information sera diffusée sur le sujet par voie de presse.



Commissions :

Alain LALOT et Pierre PORTAUD ont créé une commission réunissant voirie et bâtiment permettant d'établir une **liste de travaux à réaliser par priorité**, dont le revêtement de voirie pour la partie qui se trouve en mauvais état. Le fauchage des routes et celui des accotements ont été réalisés.

La **commission Aménagement de Montagne**, qui supervise l'aménagement des hameaux, s'est rendue à Goujon, Champ de Goujon et La Veille des Landes. Elle poursuivra ses études prochainement sur l'ensemble des hameaux. Ces visites permettent de débiter une réflexion, notamment sur la numérotation des maisons, le nom des voies, les emplacements collectifs de containers à poubelles, etc...



Félicitations et remerciements aux administrés du bourg qui fleurissent leur habitation, rendant ainsi leur village plus attrayant.



Le **bureau de Poste étant fermé en juillet et en août**, certains services postaux (hors financiers) sont assurés par la boulangerie.

Commune de Montagne



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 JUIN 2014

Ne pouvaient être présents : Daniel PALLARO, Sarah MARCHAND, Mélissa DOMINIQUE et Monique BURGAUD.



Désignation des délégués du Conseil Municipal aux élections sénatoriales : ont été désignés délégués du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs du 28 septembre 2014 :

5 titulaires : HENRY Catherine
PORTAUD Pierre
CAMUS Maud
PALLARO Daniel
BOSC Sandrine
3 suppléants : LALOT Alain
GERBER Annie
MARTINERIE Jacques

Précision :
Monsieur le Maire n'était pas candidat à cette désignation, étant déjà « Grand électeur » de part sa fonction de Conseiller Général.

Commune de Montagne



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 JUILLET 2014

Ne pouvaient être présents : Michel COUDROY, Dany RAMBEAUD, Marie-Cécile GREGOIRE, Mélissa DOMINIQUE et Monique BURGAUD.



Communauté de Communes
du Grand Saint-Emilionnais
Cultiver l'exception !

Approbation des modifications statutaires de la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais : vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2012 prononçant la fusion de la Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Emilion, étendue aux communes de BELVES-DE-CASTILLON, GARDEGAN-ET-TOURTIRAC, SAINT-GENES-DE-CASTILLON, SAINT-PHILIPPE-D'AIGUILLE, SAINTE TERRE et de la communauté de communes du Lussacais, étendue à la commune de SAINT-CIBARD. Vu l'arrêté préfectoral du 20 février 2014 portant modification des statuts de la communauté de communes du Grand St Emilionnais. Considérant que les statuts de la communauté de communauté du Grand Saint-Emilionnais doivent impérativement être modifiés, notamment afin d'assurer la continuité du service de transport scolaire,

A la suite du renouvellement des instances délibérantes survenues au mois d'avril 2014, les élus de la Communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais ont souhaité poursuivre leur réflexion sur la consolidation des compétences exercées ainsi que sur une meilleure définition de leur intérêt communautaire, afin de clarifier et sécuriser le cadre d'intervention de la communauté de communes et de ses communes membres.

Le conseil communautaire souhaite également prendre en compte les remarques apportées par les services préfectoraux concernant la mention du versement de subventions aux associations, en précisant la définition de l'intérêt communautaire donnée aux compétences facultatives « politique d'animation culturelle communautaire » et « politique d'animation sportive communautaire » et en retirant des statuts toute notion de versement des subventions.

Ainsi, le Président propose une modification de l'écriture des statuts dans les articles 4 et 5 et dans le cadre des compétences suivantes :

ARTICLE 4. COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

* Obligatoires :

- I. A - En matière de développement économique
- II. A et B - En matière d'aménagement de l'espace communautaire

* Optionnelles :

- II. Politique du logement social

* Facultatifs :

- I. Politique d'animation culturelle communautaire
- II. Politique d'animation sportive communautaire
- III. Mise en place et gestion d'un service de transport

ARTICLE 5. COMPOSITION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Monsieur le président expose que les statuts de la Communauté de communes doivent témoigner de la volonté des élus d'inscrire leurs actions au sein d'un cadre légal rigoureux permettant de mieux définir l'intérêt communautaire des compétences exercées.

Le projet de modification statutaire, exécutoires à compter du 1^{er} septembre 2014, doit être approuvé à la majorité simple par le conseil de communauté puis notifié à chacune des communes membres.

Dès notification, les conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. Le projet de nouveaux statuts sera approuvé après constatation du respect des conditions de majorité qualifiée au sein des deux Communautés de communes.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- Approuve le projet de statuts de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais.
- Autorise Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à la C.D.C. du Grand Saint-Emilionnais.

AVIS DIVERS



Plan canicule : un dispositif national a été mis en place, afin de prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule, dénommé « plan canicule ». Pour l'été 2014, la commune reconduit ce dispositif de surveillance et de lutte contre les conséquences de la canicule. Afin d'assurer le recensement des personnes les plus vulnérables, la commune met en place un registre nominatif des personnes âgées et/ou isolées. L'inscription, facultative et volontaire, est indispensable pour permettre, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, un contact périodique avec les personnes fragilisées afin de leur apporter conseils et assistance.

Qui est concerné par le registre nominatif ?

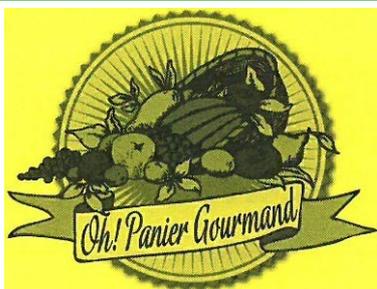
- Les personnes âgées à partir de 65 ans.
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail.
- Les personnes adultes handicapées.

Comment se faire inscrire sur le registre nominatif ?

- Sur déclaration de la personne, ou de son représentant légal, soit par écrit, soit par téléphone auprès du secrétariat de mairie (05.57.55.21.00).
- Sur la demande d'un tiers, par écrit uniquement.



Collecte des ferrailles et des encombrants - Précisions : lors du ramassage effectué par les services municipaux, seuls la ferraille, le carton et le tout venant (matelas par exemple) seront ramassés. Le bois, les déchets verts et les gravats ne sont pas concernés. De plus, la collecte sera désormais réservée aux administrés ne possédant pas de moyens de transport appropriés.



Nouveau à Montagne :
FRUITS ET LEGUMES - EPICERIE - BOISSONS FRAICHES
PIZZAS - BURGERS - SANDWICHS
(Sur place ou à emporter - Livraison à domicile)

Oh ! Panier Gourmand - Le Bourg - Tél. 05.57.24.32.48



De l'inédit en coiffure : les Ateliers de MissC Clémentine !

Concept innovant qui allie prestation de service
et vente en coiffure pour répondre aux besoins des clientes après le coiffeur.

Le concept propose aux femmes, mais également aux hommes, de devenir hôtesse, de recevoir à leur domicile 4 à 6 personnes maximum, sur un des nombreux thèmes proposés, selon leur besoin en rapport avec leurs cheveux et/ou leur matériel. Les clientes apportent leur matériel aux ateliers et apprennent directement avec leurs propres outils. Un atelier dure en moyenne 2h30 afin de recueillir le maximum d'informations et de pouvoir bénéficier de conseils et d'une aide par la professionnelle lors du training.

MissC Clémentine

23 lieu-dit Bertin

Tél. 06.52.17.71.67. - Site : www.misscclementine.fr - Messagerie : missc.clementine@gmail.com



Moustique tigre : les gestes simples de lutte et de protection

Le moustique tigre est présent dans le département de la Gironde. Il fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, être vecteur des virus de la dengue et du chikungunya.*

Actuellement, il n'y a pas d'épidémie de ces maladies en France métropolitaine mais, pour lutter contre ce risque, quelques gestes simples sont à adopter pour...

Limiter sa prolifération



Éliminez les endroits où l'eau peut stagner

couppelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées,...

Couvrez les réservoirs d'eau :

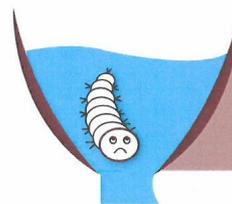
bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage

Éviter les piqûres

Appliquez sur la peau des produits anti-moustiques surtout en journée. Demandez conseil à votre pharmacien ou médecin

Portez des vêtements couvrants et amples

Chaque femelle de « moustique tigre » pond environ 200 oeufs. Au contact de l'eau, ils donnent des larves. C'est là qu'il faut agir.



**PARTOUT,
SUPPRIMEZ
LES EAUX
STAGNANTES**

Plus d'informations sur

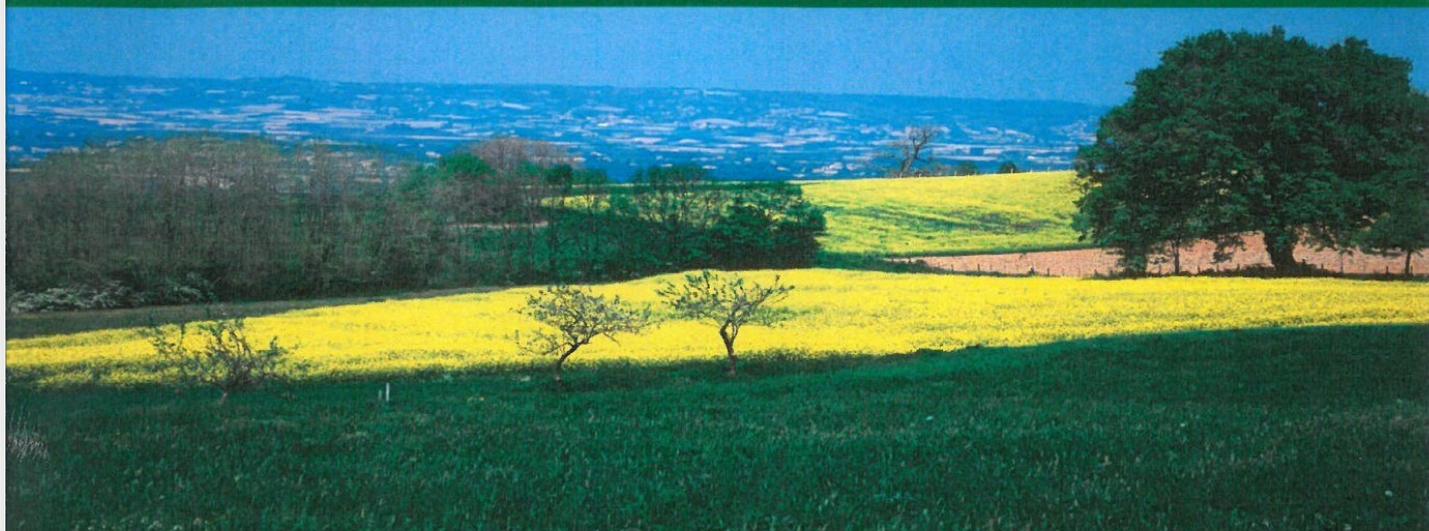
www.ars.aquitaine.sante.fr / www.eidatlantique.eu

via l'application iMoustique ou contacter l'EID Atlantique :

contact@eidatlantique.eu / 05 46 88 12 34

C'EST L'ÉTÉ!

Toute l'équipe aura le plaisir
de vous accueillir de nouveau
le 1er septembre 2014



Du 30 juin au 30 août, rendez-vous à :

La boulangerie « Yannick Carrière », 75 le Bourg,
pour le retrait des colis et lettres recommandées,
l'achat de timbres et de prêts-à-poster,
du lundi au samedi de 6h30 à 13h et de 16h à 19h30.

La Poste de Libourne Vignoble,
102 avenue du Général de Gaulle,
du lundi au vendredi de 9h à 18h,
sauf le mardi de 9h à 17h,
et le samedi de 9h à 12h.

Accueil téléphonique La Poste: 36 31

(appel gratuit depuis un poste fixe)

Accueil téléphonique La Banque Postale: 36 39

(0,15 € TTC/ min)

www.laposte.fr



LA POSTE

PROGREEN
EURL

Conception

Réalisation

Entretien

CONTACT : 06 52 22 75 92

- Aménagement paysager
- Engazonnement
- Arrosage automatique
- Accès, dallage, muret
- Tonte, taille
- Débroussaillage
- Désherbage

DEVIS GRATUIT

DATES A RETENIR



2 et 3 août 2014 : FESTI'MONTAGNE

9 et 10 août 2014 : Tournois et repas

PETANQUE



MONTAGNE



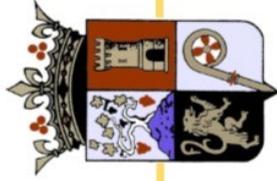
29 août 2014 : Collecte de sang

30 août 2014 : Fêtes des saveurs.

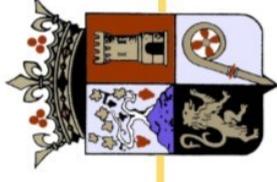


OFFICE DE
TOURISME

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL



Pierre YERLES - Maire



Les adjoints municipaux et leurs délégations

Alain LALOT

1er adjoint
Enfance, jeunesse
et vie scolaire.
Voirie et matériel
communal.



Catherine HENRY

2ème adjoint
C.C.A.S.
Fêtes, cérémonies
et fleurissement.



Pierre PORTAUD

3ème adjoint
Bâtiments et sécurité
dans les bâtiments.
Correspondant
défense.



Michel COUDROY

4ème adjoint
Sports et équipes
sportifs.



Maud CAMUS

5ème adjoint
Information et
communication.



Les conseillers municipaux

Voirie

et matériel
communal



Daniel PALLARO

Responsable
Ecomusée
Tourisme



Jacques MARTINERIE

Réfèrent
sécurité
routière



Didier BOUDOT



Annie GERBER



Sarah MARCHAND



Marie-Cécile GREGOIRE



Jean-Marie GOMBEAU



Monique BURGAUD



Dany RAMBEAUD



Sandrine BOSC



Patrick DARNAJOU



Emmanuel COUDROY